



LE 5 JUIN 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 5 juin 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Pierre Carignan, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Christian Blouin, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

8122-050617 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis mai 2017

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire mai 2017

8123-050617 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

8124-050617 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017.

8125-050617 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

8126-050617 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1700830 à 1700890	74 770,91 \$
Journal des chèques 1700830 à 1700890	74 770,91 \$
Journal des chèques 1700891 à 1700897	69 670,93 \$
Journal des chèques 1700898 à 1700950	160 008,81 \$
Journal des annulations	(41 431,84 \$)
Journal des chèques 1700951 à 1700952	43 515,46 \$
Journal des chèques 1700953	1 100,61 \$
Journal des chèques 1700954 à 1701000	130 458,47 \$
Journal des annulations	(21 951,28 \$)

8127-050617 **TOURNOI DE GOLF L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner la participation des membres du conseil au tournoi de golf du Festival de L'Oie des Neiges qui se tenait le 26 mai 2017 au Club de golf Le Saint-Ferréol par l'achat d'un quatuor au montant de 480 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8128-050617 **MANDAT À GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN - VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin » à titre de vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, le tout suivant l'offre de services datée du 17 mai 2017, au montant de 14 495 \$ plus les taxes applicables.

8129-050617 **FADOQ – PRÊT SALLE COURS DE DANSE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire le mardi de 19 h à 21 h, les mercredi et jeudi de 10 h à 11 h et le jeudi de 19 h à 20 h pour la saison 2017-2018 dans la mesure où la salle est disponible. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

8130-050617 **VÉLIRIUM – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER (12 000 \$)**

ATTENDU que la Coupe du monde UCI de vélo de montagne du Mont Sainte-Anne 2017 qui se tiendra du 4 au 6 août 2017;

ATTENDU que le Vélirium évalue les retombées économiques à plus de 4 millions de dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 12 000 \$ à la Corporation Évènements d'été de Québec à titre d'aide financière.

8131-050617 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #7662-060616**
VENTE DE TERRAINS À LA COMPAGNIE 9338-6191 QUÉBEC INC.

ATTENDU la résolution #7662-060616 adoptée le 6 juin 2016;

ATTENDU les conditions énumérées à ladite résolution quant au délai de construction;

ATTENDU la demande formulée par la compagnie « 9338-6191 Québec inc. » afin de reporter la date de construction d'un bâtiment du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de reporter le délai de construction d'un bâtiment au 31 décembre 2018. Toutes les autres clauses mentionnées à la résolution #7662-060616 demeurent inchangées.

8132-050617 **DON 500 \$ - CROIX ROUGE – FONDS DE SECOURS POUR LES**
INONDATIONS PRINTANIÈRES - QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à la Croix Rouge pour le fonds de secours pour les inondations printanières.

8133-050617 **VENTE DU TERRAIN – LOT #5 375 366 (74 639 \$)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de vendre le terrain connu comme étant le lot 5 375 366 à « Les Investissements Trans-Montagne inc. » au montant de 74 639 \$ plus les taxes applicables;
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8134-050617 **PROJET DE LOI 122 – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- b) de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

8135-050617 **VÉLIRIUM – SOIRÉES LOUNGES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 4 et le 6 août 2017 de 18 h à 3 h le matin. Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur. Si la Ville reçoit quelque plainte que ce soit, la présente autorisation pourra être révoquée, sur avis écrit, sans autre avis ni délai. De plus, la Sûreté du Québec devra être informée par l'organisateur de la tenue de ces évènements.

8136-050617 **VÉLIRIUM - AFFICHAGE**

Attendu que la Corporation d'événement d'été de Québec demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium (format 4 X 4 pieds) pour annoncer l'évènement « Vélirium » qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 4 au 6 août 2017;

Attendu que les enseignes seraient installées aux endroits suivants : sur la route 138 à l'angle de la route 360 et sur le terre-plein central de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne;

Attendu que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

Attendu que la Corporation d'événement d'été de Québec devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Corporation d'événement d'été de Québec devra déposer, au Service d'urbanisme de la Ville, les dessins d'atelier pour approbation avant leur installation;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés pour la période du 4 juillet au 11 août 2017.

8137-050617 **VÉLIRIUM – ORIFLAMMES ET PRÊT ÉQUIPEMENT**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Vélirium à afficher, du 4 juillet au 11 août 2017, ses oriflammes aux conditions suivantes :

- a) enlever et réinstaller les oriflammes de la Ville;
- b) utiliser les services de Marc Tremblay, électricien pour effectuer le travail;
- c) d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
- d) enlever les oriflammes du Vélirium dans les cinq (5) jours après la tenue de l'évènement;
- e) d'autoriser le prêt d'équipement, si nécessaire soit : cônes, tréteaux orange et panneaux « Stationnement interdit ».

8138-050617 **DÉROGATION MINEURE 17 RUE DU CERISIER**

Attendu que le propriétaire du lot 3 682 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency et situé à l'angle des rues du Cormier et du Cerisier, a déposé un plan projet d'implantation pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée et une demande de dérogation mineure pour réduire la profondeur du lot à 24,38 m au lieu de 27 mètres comme prescrit par l'article 31 du Règlement de lotissement 1193 et de l'annexe J pour la zone 19-H du Règlement de zonage 1196 afin d'implanter la façade principale de la maison en front de la rue du Cerisier;

Attendu que lors de l'approbation du plan projet de lotissement, ce lot était orienté de façon à ce que la largeur soit en front de la rue du Cormier et la profondeur le long de la rue du Cerisier;

Attendu que l'architecture du bâtiment propose un traitement de la façade donnant sur la cour avant secondaire avec une fenestration qui a pour effet d'atténuer l'effet négatif que pourrait avoir un mur aveugle sur un lot d'angle;

Attendu que les bâtiments situés sur la rue du Cerisier ont leur façade principale en front de cette dernière;

Attendu que la demande ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du Règlement sur les dérogations mineures 1195;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accorder, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble connu comme étant le lot 3 682 558 afin de réduire la profondeur du lot à 24,38 mètres au lieu de 27 mètres comme prescrit à la grille des spécifications pour la zone 19-H du Règlement de zonage 1196 dans laquelle est situé l'immeuble conformément à l'article 31 du Règlement de lotissement 1193.

8139-050617 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (70, RUE DE L'ANSE)**

Attendu que Boivin Construction a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et sera désignée comme étant le 70, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée s'intègre au cadre bâti du secteur;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés.

8140-050617 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (79, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 79, rue du Beau-Séjour a déposé une demande de permis pour remplacer uniquement le revêtement extérieur du bâtiment principal qui sera en clin de bois et sera posé à l'horizontale.

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés

Attendu que le clin de bois est de la même couleur que celui utilisé par l'ensemble de la copropriété Beau-Séjour et assure l'uniformité visuelle;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation extérieure.

8141-050617 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 11418, AVENUE ROYALE**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11418, avenue Royale a déposé un plan et une photo pour une demande de permis pour fermer la galerie existante, côté latéral gauche, et en remplaçant le revêtement du toit de ladite galerie par de la tôle identique à celle de la maison;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture développé pour le bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement de la maison suivant le plan déposé.

8142-050617 **RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – BÂTIMENT ACCESSOIRE (11031, AVENUE ROYALE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11031, avenue Royale a déposé des photos pour une demande de permis pour la rénovation extérieure du garage en remplaçant le revêtement extérieur par du canexel identique à celui du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

8143-050617 **RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – GALERIES (11357 À 11361 AVENUE ROYALE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11357 à 11361, avenue Royale a déposé une esquisse pour une demande de permis pour démolir et refaire les deux (2) galeries en cour avant;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation des deux (2) galeries en cour avant de l'immeuble.

8144-050617 **AJOUT D'UN SECOND LOGEMENT – 11 545 AVENUE ROYALE**

Attendu que la propriétaire de l'immeuble sis au 11545, avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour l'ajout d'un second logement à l'étage de la résidence qui modifie l'apparence extérieure du bâtiment principal avec l'ajout d'une lucarne;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les travaux modifiant le bâtiment principal avec l'ajout d'un second logement suivant les plans déposés.

8145-050617 **RODÉO MONT STE-ANNE – SOIRÉES SPECTACLES ET AFFICHAGE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 21 et le 23 juillet 2017 de 18 h à 2 h le matin. Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur. Si la Ville reçoit quelque plainte que ce soit, la présente autorisation pourra être révoquée, sur avis écrit, sans autre avis ni délai. De plus, la Sûreté du Québec devra être informée par l'organisateur de la tenue de ces événements;
- b) d'autoriser l'installation des enseignes temporaires en « coroplast » (format 5 X 6 pieds) pour annoncer l'évènement qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 20 au 23 juillet 2017 aux endroits suivants: sur la route 138 à l'angle de la route 360 et sur le terre-plein central de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne. Les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

- c) le tout, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi que du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

8146-050617 **ACHAT ORIFLAMES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'oriflames au coût de 3 447,50 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 3 998,26 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

8147-050617 **MANDAT À CIMA – PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « CIMA+ » afin de préparer des documents préliminaires pour le prolongement des infrastructures dans le parc industriel, le tout suivant l'offre de services datée du 18 avril 2017 au montant de 19 500\$ plus les taxes. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé et ultérieurement par le règlement d'emprunt à venir.

8148-050617 **MANDAT À GÉNIARP – ARPENTAGE AGRANDISSEMENT PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater la firme « Géniarp » pour effectuer les relevés d'arpentage civil en vue des travaux d'agrandissement du parc industriel au montant de 5 950 \$ plus les taxes. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé et ultérieurement par le règlement d'emprunt à venir.

8149-050617 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE DE RUES AU DEL**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour le changement d'éclairage de rues au DEL;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale les documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts préparée par le directeur des travaux publics;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8150-050617 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE - STEU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche temporaire de M. Claude Villeneuve pour le remplacement de M. Frédéric Ruel.

8151-050617 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES**

Attendu la résolution #8109-010517 adoptée le 1^{er} mai 2017 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres sur invitation;

Attendu que trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de DEUX (2) soumissions reçues de :

- Avizo Experts-conseils inc.
- EnviroServices

Attendu que les 2 firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% ce qui était une condition essentielle à l'ouverture de l'enveloppe de prix :

Soumissionnaire	Prix soumis	Pointage		Rang
		intérimaire	final	
Avizo Experts-Conseil	88 786,00 \$	84%	15,09	1
EnviroServices	89 359,72 \$	82,5%	14,83	2

Attendu que la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS a obtenu le meilleur pointage suite à l'application de la formule prévue au document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « **AVIZO EXPERTS-CONSEILS** » au montant de 88 786,00 \$ incluant les taxes applicables.

8152-050617 **RODÉO MONT STE-ANNE – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la fourniture d'équipement et de main-d'œuvre disponible selon la demande reçue le 29 mai 2017.

8153-050617 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES FEPTEU 2017**

ATTENDU la résolution #8105-010517 adoptée le 1^{er} mai 2017 autorisant l'appel d'offres public pour la réfection des infrastructures – FEPTEU 2017;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par la firme CIMA + en date du 27 avril 2017;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX AVANT TAXES	PRIX APRÈS TAXES
ENTREPRISES GNP INC.	6 101 497,58 \$	7 015 196,84 \$
CONSTRUCTION POLARIS INC.	7 110 000,00 \$	8 174 722,50 \$
CHARLES AUGUSTE FORTIER INC.	9 834 809,21 \$	11 307 571,89 \$

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

ATTENDU notamment la recommandation des professionnels au dossier;

ATTENDU que les sommes utiles pour ce contrat seront puisées à même le règlement 1212 et le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **ENTREPRISES G.N.P. INC.** » au montant de 7 015 196,84 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 31 mai 2017.

8154-050617 **EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU le congé parental d'un employé au service des travaux publics;

ATTENDU le surcroît de travail pour la période estivale avec les travaux du FEPTU, l'agrandissement de l'Hôtel de ville et autres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prolonger l'embauche de MM. Gaétan Pelletier et Gilles Lavoie.

8155-050617 **AVENANT #17 MDA ARCHITECTES CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'avenant #17 jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 24 750,00 \$ plus taxes.

8156-050617 **ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LA SURVEILLANCE DE LEUR PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Roch Lemieux à signer l'entente avec la municipalité de Saint-Joachim pour la surveillance de leur piscine.

8157-050617 **EMBAUCHE 3^e PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher, à compter du 6 juin 2017, Monsieur Yanick Letellier à titre de préposé à l'entretien au tarif horaire de 15,60 \$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

8158-050617 **EMBAUCHE DE M. LOUIS-PHILIPPE CARON À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Louis Philippe Caron à titre de préposé à l'entretien (poste temporaire) selon la politique salariale en vigueur en remplacement d'un congé de maladie.

8159-050617 **EMBAUCHE DE M. LOUIS CHARLES LABRANCHE À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS (POSTE ÉTUDIANT)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche de Monsieur Louis-Charles Labranche à titre de préposé à l'entretien (poste étudiant) selon la politique salariale en vigueur pour la période estivale.

8160-050617 **CLUB KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ – COUPE DU QUÉBEC – DEMANDE DE COMMANDITE (500 \$)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 500 \$ au Club de kayak de la Côte-de-Beaupré à titre de commandite pour le plan de visibilité pour la compétition de kayak pour la Coupe du Québec qui se tiendra les 10 et 11 juin 2017.

8161-050617 **EMBAUCHE SAUVETEURS PISCINES BEAUPRÉ ET SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :

Sauveteurs	Nombre années expériences/salaire
Andréa Labonté, sauveteur en chef	6 ^e année/16,35 \$
Hélène Vandal, sauveteur	5 ^e année/15,10 \$
Léa Plante, sauveteur	6 ^e année/15,35 \$
Karel Ferland, sauveteur	3 ^e année/14,60 \$
Béatrice Cournoyer, Sauveteur	2 ^e année/14,35 \$
Anne-Sophie Dagenais, assistante-sauveteur	2 ^e année/13,35 \$
Émy Lachance, assistante-sauveteur	1 ^{re} année/13,10 \$
Hélène Cloutier, assistant-sauveteur	1 ^{re} année/13,10 \$
Laurent Bouchard, assistant-sauveteur	1 ^{re} année/13,10 \$

8162-050617 **EMBAUCHE PERSONNEL CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :

Noms	Année d'expérience/salaire
Moniteur	
20 ^e Mathieu Pépin	1 ^{re} année/11,60 \$
Accompagnement	
5 ^e Stéphanie Lavoie	1 ^{re} année/13,10 \$

8163-050617 **PRÊT MATÉRIEL - ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le prêt de matériel avec transport pour la Collation des Grades qui se tiendra le 16 juin 2017.

8164-050617 **EMBAUCHE POMPIERS À TEMPS PARTIEL À ST-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre de pompier à temps partiel pour la brigade de St-Tite-des-Caps :

- M. Guillaume Boulanger
- M. Louis-Philippe Duclos

8165-050617 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1218 SUR LA CONSTITUTION, LA MISSION ET LES POUVOIRS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1218 intitulé « *Règlement sur la constitution, la mission et les pouvoirs du service de sécurité incendie* ».

8166-050617 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1219 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1219 intitulé « *Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants* ».

8167-050617 **CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – PRÉSENCE DES POMPIERS LE 20 JUIN**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer à l'activité « *Sécurité à vélo* » organisée par le Club Optimiste Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 20 juin 2017 à l'école Les Pionniers de Saint-Joachim et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

AVIS DE MOTION (Règlement #1213)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant les rejets à l'égout

AVIS DE MOTION (Règlement #1214)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant la canalisation de fossés et les branchements de services aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

AVIS DE MOTION (Règlement #1215)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant les compteurs d'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Éclairage de rue au DEL;
- Entraide service incendie Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- Rue des Érables – circulation installation de policier dormant;
- Pourquoi les camions de la Ville circulent sur la rue des Érables;
- Travaux rue Morel

8168-050617 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 40.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale